



## Question à force illocutoire dérivée vs. exclamation. Ambiguïté d'un locus Ciceronianus (leg. 2,17)

Colette Bodelot

### ► To cite this version:

Colette Bodelot. Question à force illocutoire dérivée vs. exclamation. Ambiguïté d'un locus Ciceronianus (leg. 2,17). A. Garcea, M.-K. Lhommé, D. Vallat (éd.). Polyphonia Romana. Hommages à Frédérique Biville., Olms, Hildesheim-Zürich-New York, pp.243-252, 2013, SPU-DASMATA, 155. <hal-00982050>

**HAL Id: hal-00982050**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00982050>**

Submitted on 23 Apr 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Question à force illocutoire dérivée vs. exclamation.  
Ambiguïté d'un *locus Ciceronianus* (leg. 2,17)**

Colette BODELOT  
Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 999 (LRL)

**1. Introduction : présentation du passage de Cicéron**

À la fin de l'introduction faite par Marcus, à la suite de Platon, à une conception religieuse de la loi, nous lisons dans Cicéron, *De legibus* 2,16-17 :

16. MARCVS. – (...) *Hic habes legis prooemium ; sic enim haec appellat Plato.*

17. QVINTVS. – *Habeo uero, frater, et in hoc admodum delector quod in aliis rebus aliisque sententiis uersaris atque ille. Nihil enim tam dissimile quam uel ea quae ante dixisti, uel hoc ipsum de deis exordium. Vnum illud uideris imitari, orationis genus.*

MARCVS. – *Velle fortasse : quis enim id potest aut umquam poterit imitari ? Nam sententias interpretari perfacile est, quod quidem ego facerem, nisi plane esse uellem meus. Quid enim negotii est eadem prope uerbis isdem conuersa dicere ?*

QVINTVS. – *Prorsus adsentior. Verum ut modo dixisti, te esse malo tuum. Sed iam exprome, si placet, istas leges de religione.*

16. « MARCVS. – Voici "l'introduction" de la loi : c'est ainsi en effet que Platon l'appelle.

17. QVINTVS. – Oui, mon frère, et ce qui me plaît ici le plus, c'est de te voir procéder avec d'autres exemples et en employant d'autres pensées que les siennes. Il n'y a rien qui ressemble moins à Platon que ce que tu nous as dit auparavant ou encore que cet exorde que tu viens de nous faire au sujet des dieux. Il n'y a qu'un point par lequel tu me parais l'imiter, c'est le style.

MARCVS. – Tout au plus en aurais-je le vouloir : quel est celui en effet qui pourrait ou pourra jamais l'imiter ? Car traduire les pensées, c'est tout ce qu'il y a de facile ; c'est ce que je ferais, si je ne voulais être tout à fait moi-même. Mais quelle difficulté y a-t-il à dire les mêmes choses traduites par des mots qui sont presque les mêmes ?

QVINTVS. – Je suis tout à fait de ton avis, et, comme tu viens toi-même de le dire, je préfère que tu sois toi-même. Mais produis-nous maintenant, si bon te semble, tes lois sur la religion. » (trad. G. de Plinval)

À l'issue de la présentation du préambule à la loi, Quintus affirme donc qu'il n'existe de parenté entre le texte de Platon et l'exposé de Marcus que sur le plan stylistique : ce que Marcus imite, c'est uniquement le *orationis genus*, non les *res* et les *sententiae*. Comme le montre *in hoc modum delector*, il s'agit d'une flatterie de Quintus à l'adresse de son frère. Mais ce dernier refuse le compliment en disant que la volonté d'imiter le style de Platon y est peut-être, mais que personne – et donc lui non plus – ne peut imiter le style de Platon, car imiter son style est une tâche trop difficile. C'est ce qui est exprimé par *quis enim id potest...?*, un énoncé de modalité<sup>1</sup> interrogative qui a une fonction illocutoire dérivée : en tant que question oratoire, de forme positive, il est orienté, en vertu du principe de la polarité inversée<sup>2</sup>, vers une assertion négative : *Nemo enim potest...* Marcus fait cependant une concession : la seule chose qu'on puisse emprunter à Platon, et ce dont lui, Marcus, serait aussi capable, ce sont ses pensées, qu'on peut essayer de transposer et d'expliquer ; entreprise à laquelle il ne s'est pas essayé, car il préfère rester lui-même, c'est-à-dire garder son identité et son indépendance.

---

1. Nous entendons « modalité » au sens traditionnel de « modalité phrastique », c.-à-d. un ensemble de critères formels qui permettent de distinguer une phrase de nature interrogative d'une phrase de nature déclarative, impérative ou exclamative ; parmi ces marques on compte habituellement des éléments lexicaux, des éléments grammaticaux et des courbes intonatives spécifiques. Sur l'extension progressive et le flou croissant de l'acception de la notion de « modalité », voir F. Biville (2002, p. 275).

2. Le propre de ce mode d'« allocution oratoire » consiste, d'après G. Molinié (1992, p. 179), « à équivaloir à une assertion négative si l'interrogation est affirmative, ou à une assertion positive si l'interrogation est négative ». Dans son livre des *Figures autres que tropes*, P. Fontanier (1977, p. 369) avait déjà écrit en 1827 qu'une singularité frappante de ce qu'il appelle l'« interrogation figurée », « c'est qu'avec la négation elle affirme, et que sans négation elle nie ».

Jusqu'à là le texte paraît clair et ne pose guère de difficultés d'interprétation. La situation s'opacifie à propos de *Quid enim negotii est eadem prope uerbis isdem conuersa dicere ?*

La réaction de Quintus à cette fin de réplique de Marcus est une confirmation : *Prorsus adsentior*. Autrement dit, l'énoncé qui précède n'a pas la force illocutoire directe d'un acte de questionnement, accompli pour obtenir une information. Marcus, tout au long de ce dialogue philosophique, apparaît comme le détenteur et le dispensateur d'un savoir qu'il peut soumettre à ses interlocuteurs sans risque réel de contestation. L'énoncé introduit par *Quid enim negotii est...?* a donc la valeur argumentative d'une assertion. Au niveau interactionnel, l'acquiescement du co-locuteur sert à consolider l'avis de Marcus : il a raison de ne pas tenter d'imiter Platon, aussi bien en ce qui concerne le seul contenu – il y perdrait en effet son originalité – qu'en ce qui concerne à la fois le fond et la forme !

Mais pourquoi ne faut-il pas tenter *eadem prope uerbis isdem conuersa dicere ?* Est-ce que l'entreprise se révélerait être trop facile, et donc sans intérêt ou, au contraire, trop difficile, et donc d'emblée vouée à l'échec ? Autrement dit, dans une optique de linguistique pragmatique, *quid negotii est...* est-il orienté vers une assertion positive ou négative ou, encore, implique-t-il l'existence d'un *negotium* à un degré infiniment haut ou à un degré infiniment bas ?

## 2. *Quid negotii* chez Cicéron

Une première tentative d'interprétation peut consister dans l'étude comparative d'autres contextes dans lesquels Cicéron utilise la même expression *quid negotii*. Le CD-ROM de la *Bibliotheca Teubneriana Latina (BTL-4)* signale pour *quid negotii(i)* non disjoint deux autres occurrences :

Cic., *diu. in Caec.* 27 : *in mentem tibi non uenit quid negotii sit causam publicam sustinere, uitam alterius totam explicare atque eam non modo in animis iudicum, sed etiam in oculis conspectuque omnium exponere, sociorum salutem, commoda prouinciarum, uim legum, grauitatem iudiciorum defendere ?*

« Ne te vient-il pas à l'esprit combien il est difficile de soutenir une cause publique, de présenter le tableau d'une vie tout entière, non seulement de faire comprendre ce qu'a été cette vie à l'intelligence des juges, mais même de la mettre sous les yeux de tous, de l'exposer aux regards de tous ? de défendre le salut des alliés, les intérêts des provinces, la force des lois, la gravité des actions judiciaires ? (trad. H. de la Ville de Mirmont)

Cic., *Tusc.* 1,6,11 : *Quis enim non in eius modi causa ? aut quid negotii est haec poetarum et pictorum portenta conuincere ?*

« Sans doute, mais qui n'en ferait autant dans pareille cause. Belle affaire que réduire à néant les chimères des poètes et des peintres ! » (trad. J. Humbert)

Dans le premier extrait, le contexte nous incite à voir dans *quid negotii* un intensifieur<sup>3</sup> qui introduit une exclamation indirecte exprimant une réaction affective à un état de fait hors pair, une situation extrême inattendue<sup>4</sup>, qui se trouve à la portée de la vue, de l'ouïe ou de l'esprit des participants à la situation de discours (Bodelot 2005) ; l'ensemble de l'énoncé reproduit ici le point de vue émotif du locuteur et *quid* oriente vers le haut degré.

La situation est tout autre dans le second passage. La suite du texte (: *Atqui pleni libri sunt contra ista ipsa disserentium philosophorum :: Inepte sane. Quis enim est tam excors quem ista moueant ?*) montre que *quid negotii est* tend ici clairement vers le degré bas – l'expression « belle affaire » étant employée au sens ironique et donc dépréciatif – ou une assertion négative<sup>5</sup>.

3. Sur la valeur sémantique « intensive » exprimant « le haut degré », voir J.-C. Milner (1978, p. 253) et F. Hoff (1983, p. 125-127).

4. À propos de l'exclamative, A. Culioli (1999, p. 118) parle de l' « auto-repérage » de la modulation, qui se produit dans « une situation qui n'implique aucune relation d'inter-énoncé, ni implicite ni explicite ». Et un peu plus loin (*ibid.*, p. 121), il précise : « (...) l'énonciateur construit une valeur référentielle imaginaire afin d'exprimer le haut degré ». Pour ce qui est de la notion d'écart par rapport à une norme, R. Martin (1987, p. 94-95) parle d'une « tension contradictoire entre ce qui est asserté et ce qui est admis dans quelque image d'univers » ; voir à ce propos aussi A. Orlandini (2001, p. 295-298).

5. Pour une reproduction plus fidèle des questions oratoires de l'original latin, voir la traduction anglaise de J. E. King « Who could not on such a theme ? Or what trouble is there in proving the falsity of these hobgoblins of poets and painters ? (The Loeb Classical Library). La première question rhétorique y a la valeur argumentative d'une assertion

Les deux passages prouvent que *quid negotii* ne connaît chez Cicéron pas de spécialisation d'emploi : il est susceptible de lectures opposées, en fonction du contexte. Il ressort de ce constat qu'aucune des deux interprétations envisagées pour *leg. 2,17* ne peut d'office être exclue. De ce point de vue, l'ambiguïté reste donc entière.

### 3. Étude comparative des traductions de *leg. 2,17* ; lecture interprétative de termes-clés latins utilisés

En comparant diverses traductions du passage en question, on constate que ce sont surtout les plus anciennes qui proposent une interprétation argumentative carrément négative de l'expression *Quid enim negotii est...*:

« quant aux pensées, il serait très facile de les rendre, et je le ferais, si je ne voulais être moi ; cela ne demanderait pas beaucoup de peine ; il suffirait de les traduire mot pour mot. » (trad. J. P. Charpentier, Paris 1835)

« Pour les pensées, il serait bien facile de les traduire, et je le ferais, si je ne voulais être absolument moi-même ; car où serait l'embarras de rendre les mêmes choses presque dans les mêmes mots ? » (trad. D. Nisard, Paris, 1864)

D'autres traductions, plus récentes, sont moins tranchées : elles semblent, du moins pour la transposition de *Quid enim negotii est*<sup>6</sup>, davantage aller dans le sens de l'ambivalence :

« Autre chose et plus facile est de rendre ses pensées. Je le ferais si je ne voulais être moi-même. Quelle peine aurait-on à les reproduire en le traduisant mot pour mot ? » (Ch. Appuhn, Paris, 1954)

« Car traduire les pensées, c'est tout ce qu'il y a de facile ; c'est ce que je ferais, si je ne voulais être tout à fait moi-même. Mais quelle difficulté y a-t-il à dire les mêmes choses traduites par des mots qui sont presque les mêmes ? » (G. de Plinval, Paris, 1959)

À notre avis, tout dépend de la façon dont on comprend certains des termes- ou expressions-clés utilisés par Cicéron, tels *interpretari, enim, prope uerbis isdem, conuersa dicere*.

En employant le verbe *interpretari*, Marcus semble penser à une transposition sobre, sans apprêt littéraire, d'une idée, d'une unité de sens, bref d'une *sententia*, à partir d'une langue dans une autre langue. Y semble être visée la façon de procéder du *fidus interpres* qui ne s'applique qu'à expliquer et à bien faire comprendre un contenu, sans trop se soucier de la forme (Traina 1974, p. 58). Pareille tâche est présentée par Marcus comme facile, certes, mais fastidieuse, parce que contraire à son désir d'indépendance. Que Cicéron n'ait pas eu beaucoup d'estime pour cette technique de l'*interpres* ressort notamment du paragraphe 14 du *De optimo genere oratorum*, où il expose son « art » de traduire (*conuertere*) :

*Conuerti enim ex Atticis duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter seque contrarias, Aeschini et Demostheni ; nec conuerti ut interpres, sed ut orator, sentiis isdem et earum formis tamquam figuris, uerbis ad nostram consuetudinem aptis. In quibus non uerbum pro uerbo necesse habui reddere, sed genus omne uerborum uimque seruaui. Non enim ea me annumerare lectori putauit oportere, sed tamquam appendere.*

« J'ai en effet traduit des deux plus éloquents des Attiques, Éschine et Démosthène, les deux discours les plus célèbres et qui se répondent ; et je les ai traduits non en interprète, mais en orateur, avec la même présentation des idées et des figures, en adaptant les mots à notre propre langue. Pour ceux-ci je n'ai pas jugé nécessaire de les rendre mot pour mot, mais j'ai conservé dans son entier le genre des expressions et leur valeur. Je n'ai pas cru en effet que je dusse en rendre au lecteur le nombre, mais en quelque sorte le poids. » (trad. A. Yon)

La question qui se pose pour l'extrait du *De legibus* est de savoir si, dans l'énoncé introduit par *Quid enim negotii est...*, Cicéron continue tout simplement d'expliciter la technique d'*interpretari* ou s'il oppose à cette activité, considérée comme facile mais sans intérêt, l'*ars*, difficile mais ô combien

---

positive : « Tout le monde en ferait autant... », la seconde, celle d'une assertion négative : « Il n'y a aucune peine à prouver la fausseté... ». Voir aussi, dans le même sens, la traduction allemande de O. Gigon : « Wer könnte dies in demselben Falle nicht und was ist schon dabei, diese Phantasie der Dichter und Maler zu widerlegen ? » (Artemis Verlag)

6. Encore faudrait-il faire abstraction de la ponctuation interrogative, qui est maintenue par ces traducteurs.

plus passionnante, d'un *orator* ou, dans ce cas précis, d'un *philosophus* qui, en respectant le génie particulier de la langue-cible, tâchera de préserver l'originalité du *orationis genus*, et de faire passer l'expressivité du texte grec dans le texte latin. L'activité de *conuertere* ou *conuersa dicere*, « traduire », est en effet concevable, comme l'a montré *opt. gen.* 14, dans les deux sens.

Si l'on opte pour la première solution, le segment de phrase *eadem prope uerbis isdem conuersa dicere* ne constitue guère de progression informative par rapport à *interpretari* ; le *enim*, conjonction de coordination à valeur explicative, abonde dans ce cas dans le sens de l'énoncé précédent, et on comprendra que si l'on veut garder son indépendance et qu'on ne recherche pas la facilité dans un exercice stérile de transposition ou de traduction mot par mot du texte original, on ne se fait pas l'interprète ou le traducteur littéral de la pensée d'autrui. Une telle lecture semble possible si l'on met, dans l'expression *prope uerbis isdem*, l'accent sur *isdem* au détriment de *prope*<sup>7</sup>. La valeur argumentative de *Quid enim negotii est...* ne peut alors être orientée autrement que vers une assertion négative.

Mais une façon différente, peut-être plus riche, de comprendre le texte est de focaliser la modification restrictive que l'adverbe *prope* exerce sur *isdem*. Est-ce que par l'adjonction de *prope* n'est pas assurée au traducteur une marge de manœuvre suffisante pour élaborer une traduction littéraire, respectueuse du fameux *orationis genus*, tout en utilisant *uerba ad nostram consuetudinem apta*<sup>8</sup> ? Pour mieux comprendre ce qu'une telle traduction implique, écoutons encore une fois Cicéron dans *opt. gen.* 23 :

*Quorum ego orationes si, ut spero, ita expressero uirtutibus utens illorum omnibus, id est sententiis et earum figuris et rerum ordine, uerba persequens eatenus ut ea non abhorreant a more nostro (quae si e Graecis omnia conuersa non erunt, tamen ut generis eiusdem sint, elaborauimus), erit regula, ad quam eorum dirigantur orationes, qui Attice uolent dicere.*

« Si comme je l'espère j'ai rendu leurs discours (*scil.* les discours d'Éschine et de Démosthène) en utilisant tout ce qui en fait les mérites, c'est-à-dire les idées, leurs figures et l'ordre des développements, en nous attachant aux mots dans la mesure où ils ne s'éloignent pas de notre usage (si tous ne sont pas la traduction littérale des mots grecs, nous nous sommes pourtant appliqué à ce qu'ils soient du même style), nous aurons une règle sur laquelle pourront s'aligner les discours de ceux qui voudraient parler en Attiques. » (trad. A. Yon)

Par traduction littéraire on entendra donc une transposition relativement libre, davantage fidèle à l'esprit qu'à la lettre du texte original, et plus soucieuse de trouver, lors du passage d'une langue à une autre, un équivalent verbal expressif qu'un simple substitut. Dans une telle optique, *Quid enim negotii est* initierait alors, dans le passage du *De legibus*, une nouvelle étape dans le raisonnement de Marcus : à la facilité de la simple *interpretatio*, dont il a été question dans la phrase précédente, il opposerait<sup>9</sup> l'exercice difficile de la traduction littéraire, qui vise l'excellence de l'énoncé tant du point de vue de la forme ou du style que de celui du fond ou du contenu (Vieira 2006, p. 30). C'est ce que A. Traina (1974, p. 64) appelle une traduction artistique, dont la fin n'est pas pratique mais esthétique : Cicéron sacrifie alors la correspondance littérale d'éléments particuliers à l'équilibre de l'ensemble. Selon le même philologue (*ibid.*, p. 89), il s'agit là, dans une optique plus large, d'un trait marquant de l'*humanitas* de Cicéron qui, dans ses traductions littéraires ou poétiques, suit le même programme que dans ses œuvres rhétoriques et philosophiques, celui de latiniser tous les aspects de la culture grecque.

Si l'on opte pour un tel « saut qualitatif » se manifestant de l'expression *sententias interpretari* à *eadem prope uerbis isdem conuersa dicere, enim* ne saura évidemment passer, dans la séquence *Quid enim negotii est*, pour un connecteur logique introduisant une explicative par rapport à l'énoncé qui précède. Plutôt que d'instaurer un lien transphrastique, *enim* fonctionne alors comme une particule illocutoire, au sens de « en fait », dans les limites de l'énoncé à l'intérieur duquel il figure<sup>10</sup> : portant

1. Voir *supra* les traductions de J. P. Charpentier et de Ch. Appuhn, qui font entièrement l'impasse sur *prope*.

8. Voir *opt. gen.* 14, cité plus haut.

9. Tel pourrait être le sens du « Mais » qui introduit dans la traduction de G. de Plinval l'énoncé en question.

10. C. Kroon (1989, p. 235) parle de « sentence particle, operating withing the limited scope of only one text unit ». Selon la terminologie de H. Rosén (2009, p. 318 sqq.), *enim* y tiendrait lieu non pas de *connective* mais de *modalizing particle*. Or on parle, d'après F. Biville (2002, p. 275), de « cadre de modalisation » à propos « de l'attitude qu'adopte l'énonciateur face à ce qu'il énonce, des modifications qu'il apporte au contenu propositionnel ».

référence à un savoir partagé entre le locuteur et l'interlocuteur<sup>11</sup> et visant un effet affectif en instaurant une relation de connivence entre émetteur et récepteur<sup>12</sup>, il intervient au niveau interactionnel du discours. En soulignant la véracité de l'assertion, il peut, selon C. Kroon (1989, p. 236 ; 242 n. 10), convenir à des exclamations emphatiques mais aussi à des affirmations polémiques et intervenir dans des phrases interrogatives, à condition que ces dernières soient rhétoriques et pourvues d'une force illocutoire assertive. Dans le cas qui nous intéresse, cette force assertive ne pourra être que positive. Cette péroration emphatique viendrait alors boucler avantagement le raisonnement de Marcus en le ramenant, par un mouvement circulaire, à la constatation initiale, à savoir que l'imitation d'un *orationis genus* est une entreprise extrêmement délicate, qui, dans le cas de Platon, est présentée par le locuteur, en l'occurrence Cicéron lui-même, comme quasi impossible.

#### 4. Question oratoire ou exclamation ?

Dans le passage analysé, aucune des deux interprétations envisagées pour *Quid enim negotii est*, ni l'interprétation assertive positive, ni l'interprétation assertive négative, ne semble en définitive impossible ou absurde. Ce qui semble en revanche incompatible avec la valeur argumentative positive, c'est le maintien du point d'interrogation, qui symbolise l'intonation suspensive et qui a été ajouté a posteriori au texte latin écrit par les éditeurs modernes.

Il est vrai – et les linguistes n'ont pas manqué de le signaler (Calboli 1981, p. 140 sqq. ; Martin 1987, p. 95) – qu'il existe une proximité sémantico-logique entre l'interrogation oratoire et l'exclamation, les deux tendant, sur le plan argumentatif, vers une assertion. Une preuve de cette communauté illocutoire est qu'en style indirect, l'infinif se maintient aussi bien dans une question rhétorique accomplissant un acte indirect d'assertion que dans une exclamative (Orlandini 1980, p. 121 sqq.). Cependant, pour ce qui est de l'orientation vers une assertion positive ou une assertion négative, le recouvrement des deux modes d'énonciation n'est pas complet au point de permettre une substitution de l'un à l'autre, sans changement de la valeur argumentative, dans tous les contextes.

Reconsidérons le passage du *De legibus* de Cicéron. Le maintien de la modalité interrogative pour *Quid enim negotii est* ne paraît possible qu'au cas où l'on opte pour une valeur argumentative négative (orientant le *quid* vers un degré infiniment bas) : *Nihil enim negotii est / Nullum enim negotium est*, et cela en vertu du principe, mentionné plus haut, de l'inversion de la polarité :

question oratoire positive → valeur assertive négative ;  
question oratoire négative → valeur assertive positive.

On en inférera qu'en cas d'interprétation assertive positive, seule la lecture exclamative avec, en l'occurrence, une orientation de *quid* vers un haut degré qualitatif reste possible : *Maximum enim negotium est*. Autrement dit, au cas où Marcus veut accréditer la thèse de la tâche noble et infiniment difficile du traducteur, il ne pourra que s'exclamer :

*Quid enim negotii est eadem prope uerbis isdem conuersa dicere !*

L'inverse n'est pas forcément vrai, car, en fonction du contexte, la singularisation qualitative opérée par l'emploi exclamatif du thème en *\*k<sup>w</sup>*- peut tendre vers un degré infiniment bas : *Minimum enim negotium est*. Pour le prouver, il suffit de convoquer le passage cicéronien à coloration ironique, déjà cité plus haut :

Cic., *Tusc.* 1,6,11 : *aut quid negotii est haec poetarum et pictorum portenta conuincere ?*

---

de son énoncé, du degré d'adhésion qu'il manifeste à l'égard de ses assertions, selon qu'il les confirme et les renforce, les nuance, émet des réserves, rectifie son propos, ou au contraire l'infirme et le nie. » Comme particule de modalisation, *enim* servirait ici, de toute évidence, à confirmer et à renforcer l'assertion.

11. Voir à ce propos H. Pinkster (1988, p. 295) et C. Kroon (1989, p. 235-236), la dernière proposant pour la même raison une traduction de *enim* par *y'know*.

12. C. Kroon (1989, p. 236) dit que le locuteur fait appel au *commitment* de l'auditeur.

On se rappelle la traduction par J. Humbert de *quid negotii* par « Belle affaire que... ! » ; exclamation qui, abstraction faite de la figure de l'ironie, équivaut à : « Maigre/ pitoyable affaire que... ! »

Autrement dit, l'exclamation peut dans ce contexte entrer en concurrence avec la question oratoire de forme positive<sup>14</sup> ; mais alors que cette forme de question oratoire oriente par le marquage linguistique de la polarité l'énoncé invariablement vers une assertion négative<sup>15</sup>, l'orientation vers un degré infiniment haut ou infiniment bas, donc indirectement aussi vers une assertion de valeur argumentative positive ou négative, dépend dans le cas de l'exclamation du contexte. Moins marquée formellement, l'exclamation s'avère donc être un outil expressif plus malléable que la question rhétorique.

## 5. Conclusion

La réflexion qui précède peut apparaître à certains lecteurs comme abusivement spéculative, dans la mesure où elle s'appuie sur un passage de Cicéron dont le sens ne semblera pas nécessairement ambivalent à tout le monde. Ces lecteurs trouveront peut-être, à l'instar de la plupart des éditeurs et traducteurs de ce *locus Ciceronianus*<sup>16</sup>, qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute l'orientation de la force assertive négative de *Quid enim negotii est*, et donc non plus la modalité interrogative de l'énoncé et son intonation suspensive. Il n'en reste pas moins que l'hypothétique ambiguïté de cet extrait est *in abstracto* représentative de nombre d'autres passages à propos desquels se pose, dans des contextes variés et multiples, la question délicate de savoir si tel énoncé doit plutôt être interprété comme une exclamative ou comme une question oratoire à force assertive dérivée. Aussi notre seul objectif a-t-il été de dégager, à partir d'une instance de texte discutable, quelques repères supplémentaires qui puissent aider le lecteur à mieux appréhender la valeur argumentative complexe – parce qu'en partie inhérente à la modalité, en partie due au contexte – de l'un et l'autre mode d'énonciation, interrogatif et exclamatif : s'il est vrai que, sous sa forme oratoire, l'interrogation se rapproche souvent, illocutoirement, d'une exclamation, les deux modes d'énonciation ne sauront commuter dans tous les contextes.

## Références bibliographiques

BIVILLE F. 2002, « Les modalités interjectives (Virgile, *Énéide*) », in M. Fruyt, C. Moussy (éd.), *Les modalités en latin*, Paris, p. 275-289.

BODELOT C. 2005, « L'«exclamation indirecte» introduite par un thème en \*k<sup>w</sup>- du latin préclassique au latin tardif », *Revue de Philologie* 79,1, p. 35-57.

BODELOT C. à paraître, « *Quam* : marqueur de degré interrogatif et/ ou exclamatif ? », in M. Fruyt et al. (éd.), *La quantification en latin*, Paris.

CALBOLI G. 1981, « Le frasi interrogativo-esclamative latine e l'infinito », in H. Geckeler et al. (éd.), *Logos semantikos, IV, Grammatik, Studia Linguistica in honorem Eugenio Coseriu 1921-1981*, Berlin-New York/ Madrid, p. 133-153.

---

13. Voir à ce propos aussi des emplois de *quam* intensifieur exclamatif orientés, sous l'effet d'un contexte particularisant, vers un degré infiniment bas (Bodelot, à paraître).

14. Voir la ponctuation interrogative de l'énoncé latin, ici tout à fait possible, mais pas obligatoire, puisque la modalité exclamative est aussi concevable.

15. Pour orienter vers une assertion positive, il faudrait que la question oratoire comporte une négation : « Quelle difficulté n'y a-t-il pas à... ? ». Cette négation indique, selon A. Culioli (1999, p. 134), qu'aucune occurrence n'échappe au domaine de validation. Une recherche rapide des différentes occurrences de *quid non* (conjoint) sur le CD-ROM de la *BTL-4* a livré une riche panoplie de questions oratoires niées à orientation assertive positive. Des exemples particulièrement éloquents sont chez Cicéron : *Quid habet enim uita commodi ? quid non potius laboris ?* (*Cato* 84) « Quels sont, en effet, les avantages de la vie ? quelles n'en sont pas plutôt les peines ? » (trad. P. Wuilleumier) ou encore : *Vobis M. Antonius nihil tribuit, clarissimis uiris, legatis populi Romani ; nos quid non legato M. Antoni Cotylae concessimus ?* (*Phil.* 8,28) « Marc Antoine n'a eu aucun égard pour vous, illustres personnages, délégués du peuple romain ; et nous, que n'avons-nous accordé au délégué de Marc Antoine, Cotyla ? » (trad. P. Wuilleumier) ; dans les deux passages, c'est le contraste qui existe par rapport au premier volet argumentatif à orientation assertive négative qui fait bien ressortir la valeur assertive positive du second.

16. Voir aussi H. Merguet (1961, p. 308), qui range l'emploi de *quid* + génitif attesté dans Cic. *leg.* 2,17 sous la rubrique A. *directe* (sic) *Frage* (p. 305) et non sous la rubrique C. *Ausruf* (p. 316-317).

- CULIOLI A. 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation. Domaine notionnel*. Tome 3, Paris.
- FONTANIER P. 1977, *Les figures du discours*, Gérard Genette (éd.), Paris.
- HOFF F. 1983, « Interrogation, interrogation rhétorique et exclamation en latin », in H. Pinkster (éd.), *Latin Linguistics and Linguistic Theory*, Amsterdam/ Philadelphia, p. 123-129.
- KROON C. 1989, « Causal connectors in Latin : the discourse function of *nam*, *enim*, *igitur* and *ergo* », in M. Lavency, D. Longrée (éd.), *Actes du Ve Colloque de Linguistique latine*, Louvain-la-Neuve, p. 231-243.
- MARTIN R. 1987, *Langage et croyance. Les "univers de croyance" dans la théorie sémantique*, Bruxelles.
- MERGUET H., 1961, *Lexikon zu den philosophischen Schriften Cicero's III*, Hildesheim (Unveränderter Nachdruck der Ausgabe Jena 1894).
- MILNER J.-C. 1978, *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Paris.
- MOLINIÉ G. 1992, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris.
- ORLANDINI A. 1980, « *Vnius figurae crudelis* euentus or on rhetorical questions », in G. Calboli (ed.), *Papers on Grammar 1*, Bologna, p. 103-140.
- ORLANDINI A. 2001, *Grammaire fondamentale du latin. Tome VIII : Négation et argumentation en Latin*, Louvain/ Paris.
- PINKSTER H. 1988, *Lateinische Syntax und Semantik*, Tübingen.
- ROSÉN H. 2009, « Coherence, sentence modification, and sentence-part modification – the contribution of particles », in Ph. Baldi, P. Cuzzolin (éd.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax I, Syntax of the Sentence*, Berlin/ New York, p. 317-441.
- TRAINA A. 1974, *Vortit barbare. Le traduzioni poetiche da Livio Andronico a Cicerone*, (2<sup>e</sup> éd.), Roma.
- VIEIRA B. 2006, « Cícero e seu projeto tradutório », *Calíope* 15, p. 23-35.